

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	aare reserve a i autorite environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/10/2018	17/11/2018	F09318P0342
Création d'une piste de luge fixe	1. Intitulé du projet	
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) nétitionnaire(s)
	(oo des) mame(s) a corrage oo ac (oo de	s) permormane(s)
2.1 Personne physique	D./	
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SEM SEDEV	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Dominique LAUDRE - PDG	
RCS / SIRET 3 8 6 2 5 0 2	1 1 0 0 0 4 5 Forme juridique	SAFM
3 0 0 2 3 0 2	Tolltie jollaido	6 3/12
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	ez à votre demande l'annexe obligatois au des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	
No. 1 1/ 1 1/ 1	Caractéristiques du projet au regard d	les seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d	'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 b	Piste de luge sur rail avec descente sécurisée	:
47a	"équipements sportifs, culturels, ou de loisirs sous rubrique b : "Parcs d'attractions à thème et attractions fix	-
	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Défrichement 0.85 ha Construction de la piste de luge	ruels travaux de démolition	

4.2 Objectifs du projet La luge d'été contribuera à proposer une offre d'activité touristique en toute saison, et en particulier l'été. La descente s'effectue sur un rail de manière sécurisée. La montée, ainsi que la descente s'effectuent dans un secteur déjà équipé du front de neige. Le départ et l'arrivée de la luge s'effectueront entre les gare aval du Téleski des Ecrins et du Télésiège Sibières. Le tracé de la luge sera tangent au parc d'accrobranche existant tout au long de son parcours.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
1 - Défrichement sur l'emprise du tracé de la piste de luge
2 - Construction de l'appareil et du tracé comprenant :
 Réalisation de 2 passerelles dans la partie montée de la luge Réalisation d'un local à l'aval afin de stocker le matériel et commander la montée des luges Réalisation des parties montée et descente de la luge
- Régales terres et mise en service
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En exploitation, les luges sont amenées par un système motorisé au point le plus haut. Les luges descendent ensuite
gravitairement le long du parcours.
L'exploitation fera appel à un agent d'exploitation situé dans le local aval. Il pilotera le système motorisé et assistera les usagers.
L'exploitation le la appel à un agent d'exploitation situe dans le local avai. Il pilotera le système motorise et assistera les disagers.
Un travail d'entretien des parties boisées voisines sera effectué dans le but d'éviter les chutes de branches.
·

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc	
	.341-3, R341-1 et suivants du code forestier	anor ((a)).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale Dénivelée		1076 m 68 m
Surface de déboisement		0.85 ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	0606	9.16.194 1.1.4.40.56.10.11.62
d'implantation		8'16"84 Lat. 44°56'91"62
LES ESCONDUS 05560 VARS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
03300 VANS	10°,11°α) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ : Long ° _	_'" Lat°'"_
		_'" Lat ° ' " _
	Communes traversées :	
	05560 VARS	
	L	
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X
environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	ent les	
différentes composantes de votre	projet et	
indiquez à quelle date il a été au	łorisé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		l	La ZNIEFF I la plus proche se trouve à près de 300m de la zone du projet, il s'agit de la ZNIEFF I n° 930020112 "Sources et cascades pétrifiante de la muande" Le projet est proche de la ZNIEFF de type II n°930012774 "Forêts et crêtes de risoul et de saluces - pic du clocher - adret de crévoux" qui se trouve à plus d'1.7km de la zone de projet.
En zone de montagne ?	X		Le projet se situe sur la commune de Vars, qui est soumise à la loi montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope ne se trouve dans un périmètre de 15km autour de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Une réserve de biosphère se trouve à plus de 2.5km de la zone de projet (n° FR6500013, Mont Viso (zone de transition)). Le projet se trouve également éloigné du Parc National le plus proche (n°FR3400005 [aire d'adhésion] Ecrins), situé à près de 7km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPR Avalanche approuvé PPR Inondation approuvé PPR Mouvement de terrain approuvé PPR approuvé le 18/07/2002 - modifié et approuvé le 16/06/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	×		ENSEMBLE FORME PAR LA STATION DE SPORTS D'HIVER ET LES ABORDS DE LA RN202 Site Inscrit fiche 47 hautes Alpes - 93105051
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			SITE NATURA 2000 - FR9301502 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN distance 4000m
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet implique le déboisement de 0.85 ha dans un secteur ayant déjà fait l'objet de déboisement par le passé (Layon téléski Ecrins et Layon Télésiège Sibières) en outre les bois sont déjà aménagés dans ce secteur dans le cadre d'un parc d'accrobranche.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Trent to a design death	102103	40003	
		,		
Oui Oui	Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	1 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les Egatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir	
	e annexe traitant de ces éléments) :	lare
Αι	7. Auto-évaluation (facultatif) o regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
er	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	projet s'inscrit dans les équipements du front de neige existant de la station de VARS - LES CLAUX n lieu d'implantation est déjà équipé et prend appuie en grande partie sur des tracés de remontées existantes ou de pistes	5
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	×
	1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	× ×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Le, 22 / Jo 2018 Signature Signature Signature Signature Signature Objet